

# Directives 2023

## Label « Gymnase actif dans les domaines MINT »

Un label de l'Académie suisse des sciences naturelles

### 1. Label pour les gymnases actifs dans les domaines MINT

#### 1.1. Renouvellement du label MINT

En 2019 a eu lieu la première mise au concours du label pour les gymnases actifs dans les domaines MINT. Dix-huit gymnases suisses portent le label MINT 2019-2024.

La mise au concours pour le renouvellement du label MINT 2024-2029 sera ouverte en mai 2023.

#### 1.2. Quels sont les buts du label MINT ?

Les buts de ce label MINT sont les suivants :

- Promouvoir la culture MINT et soutenir la capacité d'innovation voulue par le Conseil Fédéral.
- Encourager les gymnases à implémenter les domaines MINT dans leur institution. A ce titre, il ne s'agit pas d'encourager uniquement les établissements qui se spécialisent dans les formations MINT, mais d'encourager tous les gymnases à favoriser les domaines MINT, y compris ceux de sciences humaines.
- Accompagner et valoriser les gymnases développant des projets MINT. Le label n'a pas pour but de mettre les écoles suisses en compétition les unes contre les autres, mais bien de distinguer les établissements qui s'engagent dans la promotion des domaines MINT de manière similaire au label de Swiss Olympic qui distingue les écoles s'engageant pour le sport d'élite ([swissolympic.ch/fr/a-propos-de-swiss-olympic/partenaires/ecoles-avec-label.html](https://www.swissolympic.ch/fr/a-propos-de-swiss-olympic/partenaires/ecoles-avec-label.html)).
- Mettre en réseau les gymnases labellisés afin de créer des collaborations et construire une plateforme d'échanges « MINT Suisse » pour tous les gymnases suisses. Cela se fait notamment par le partage de leurs expériences (best practices) entre les différents cantons et régions linguistiques ;
- Soutenir les directions de l'instruction publique dans l'évolution et l'attribution de moyens pour les futurs besoins de la formation.

### 1.3. Quels sont les bénéfices pour les gymnases ?

Les écoles ayant reçu le label MINT font partie d'un réseau MINT.

Les coordinatrices et coordinateurs MINT ainsi que les enseignant·e·s de ces écoles se rencontrent régulièrement afin d'échanger leur expérience, partager leurs succès ou mettre en garde contre les écueils éventuels.

Ils peuvent participer à des ateliers, des projets ou/et des formations continues en bénéficiant de l'appui du réseau considérable d'expert·e·s de la SCNAT, de ses sociétés de branches spécialisées et de ses sociétés de sciences naturelles cantonales et régionales.

Le label MINT peut également être un avantage pour les écoles lorsqu'elles déposent des demandes de financement pour des projets MINT auprès des autorités concernées (par exemple auprès des autorités cantonales) ou permettre à des projets MINT réalisés en collaboration avec la SCNAT et au sein du réseau d'écoles MINT d'être financés.

### 1.4. Écoles pouvant bénéficier du label MINT

Tous les gymnases suisses et du Liechtenstein peuvent être candidats. Toutes les écoles préparant à la maturité fédérale Suisse peuvent postuler pour obtenir un label MINT. Un jury sélectionne les écoles qui répondent aux critères définis par la Commission pour l'encouragement de la relève de l'Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT). Les écoles répondant aux critères obtiendront un label MINT valable cinq ans. Elles pourront le valoriser dans leur promotion.

Après cinq ans, elles pourront faire renouveler le label MINT par une demande facilitée (la première volée de mise au concours pour le renouvellement a lieu en 2023).

Un label ne sera pas attribué à une seule section/un seul département d'une école. Le département déposant la demande doit ainsi promouvoir/soutenir efficacement la culture MINT pour l'ensemble de l'école.

## 2. Dépôt de la demande de label MINT

Les demandes doivent être faites au moyen du formulaire officiel en français, en allemand ou en italien d'ici au 30 septembre 2023.

Les demandes doivent être envoyées par courrier électronique.

L'échange de correspondance avec les responsables de projet peut avoir lieu en allemand, en français ou en italien.

Le renouvellement a lieu tous les cinq ans.

## 3. Évaluation des demandes

Le travail d'évaluation des candidatures est du ressort du jury.

Lors de la soumission du dossier, chaque école désigne une personne de contact dans l'établissement candidat qui suivra le dossier. Les membres du jury évalueront les formulaires déposés par les écoles candidates. Chaque école candidate recevra la visite (env. ½ journée) de membres du jury afin que ceux-ci puissent discuter en direct et se faire une idée des activités MINT de l'établissement sur place. La direction de l'établissement présentera son école, répondra aux éventuelles questions des membres du jury et organisera une visite de son établissement ainsi que des cours de sciences.

En cas de besoin lors des évaluations, le jury peut faire appel à des expert·e·s externes.

Pour réobtenir le label MINT, le critère formel minimal, sur la base du formulaire de candidature est le suivant :

- La direction doit redémontrer son engagement d'un point de vue qualitatif (point 3 du formulaire de candidature « Déclaration de la direction scolaire »).

#### **4. Organisation du label MINT**

La commission pour l'encouragement de la relève de la SCNAT est responsable de la mise en place de ce projet ainsi que de son suivi. Elle met en place un jury qui est responsable de l'évaluation des candidatures des gymnases prétendants au label MINT. La commission est également responsable de la mise en place de la plateforme Internet <https://scnat.ch/labelMINT> et de sa modération.

#### **5. Validité**

Les écoles qui répondent aux exigences du label MINT obtiendront un label, valable pendant cinq ans qu'ils pourront utiliser sur leur site Internet et dans la promotion de leur école. Après cinq ans, il sera possible pour les écoles labellisées de faire renouveler leur label MINT grâce à une demande facilitée.

#### **6. Conditions d'utilisation**

L'attribution d'un label MINT a uniquement un caractère de reconnaissance et ne donne lieu, en principe, à aucun soutien financier. Les écoles labellisées sont invitées à partager leur expérience (best practices) sur la plate-forme Internet <https://scnat.ch/labelMINT>.

#### **7. Calendrier et délais**

Mai 2023 :	Information à tous les gymnases labellisés en 2019 Mise au concours du renouvellement du label MINT
30 septembre 2023 :	Clôture de la mise au concours
Janvier-Février 2024 :	Fin du travail du jury, choix des écoles qui recevront le label MINT 2024-2029
Avril-mai 2024 :	Remise des labels MINT lors d'une cérémonie officielle.

## 8. Contact

Dr Anne Jacob et Caroline Geissbühler  
Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT)  
Label MINT  
Laupenstrasse 7, Case postale, 3001 Berne  
+41 31 305 93 06, [MINT@scnat.ch](mailto:MINT@scnat.ch)

## 9. Entrée en vigueur

Ces directives entrent en vigueur en mars 2023.

Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT)



Prof. Patrick Linder  
Président Commission



Jean-Marc Chatelanat  
Président Jury